

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE
10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU
COMITE DIRECTEUR DU 30 JANVIER 2024

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Membres absents excusés : 2

Membres ayant donné procuration : 5

En l'absence de M. CREMMEL Joseph, Président du Syndicat, étaient présents sous la présidence de M. DORSCHNER Christian :

BURRUS Daniel, DANGELSER Aimé, DOEPPEN Hans, ESTEVES Christine, GERARD Daniel, HAEMMERLIN Médéric, HERRMANN Pascal, HITTINGER Denis, HOERTH Jean-Michel, JUNDT Jean-Jacques, KERN Viviane, KOPP Audrey, LEICHTWEIS Samuel, LORENTZ Béatrice, OBERLE Carine, PUEYO Julien, ROBITZER Georges, SCHNITZLER Nadine, SPACH Thierry

Assistait en outre à la séance :

M. Laurent MARIE, Directeur Général des Services du SMICTOM

Mme Chloé VETTER-SCHMIEDEN, Chargée de Mission Prévention et Déchets

Etaient absents ayant donné procuration :

CREMMEL Joseph donnant procuration à Audrey KOPP, FISCHBACH Marc donnant procuration à DOEPPEN Hans, HOLZSCHERER Daniel donnant procuration à DORSCHNER Christian, SAND Gilbert donnant procuration à LEICHTWEIS Samuel, SCHMITT Claude donnant procuration à Carine OBERLE

Etaient absents excusés : SCHMITT René, EICHHOLTZER Michel

Décision rendue exécutoire compte tenu de :

- la réception en Sous-Préfecture le :

- la publication en date du :

Le Vice-Président :

Christian DORSCHNER



REÇU EN PREFECTURE

le 12/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-256701301-20240130-888921-DE

10. Modifications à apporter au règlement collecte, déchèteries, tarification incitative

Conditions d'acceptation des pneus en déchèteries. Mise en conformité avec les prescriptions inscrites à la contractualisation avec l'éco-organisme Aliapur.

Modification du règlement de collecte :

Ne sera accepté, dans les déchetteries, que 8 pneus par foyer et par an, au lieu de 16 jusqu'à présent.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la modification à apporter au règlement des déchèteries.

Saverne, le 12/02/2024

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président,

Christian DORSCHNER



REÇU EN PREFECTURE

le 12/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-256701301-20240130-888921-DE